



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 19 décembre 2024 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Monsieur Louis Le Coz.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Dojo municipal Louis Juette

- **15 octobre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et le lycée professionnel Marcel Callo, fixant les modalités d'occupation du dojo municipal Louis Juette, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, du 5 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (6,38 euros de l'heure).

Stade municipal

- **15 octobre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et le lycée professionnel Marcel Callo, fixant les modalités d'utilisation du stade municipal (piste, lancer, saut et terrains synthétique, stabilisé et entraînement), pour y pratiquer des cours d'éducation physique et sportive, selon un planning défini, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (8,04 euros de l'heure).

Complexe sportif Joseph Ricordel

(Surface artificielle d'escalade)

- **15 octobre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et le lycée professionnel Marcel Callo, fixant les modalités d'utilisation du mur d'escalade du Complexe sportif Joseph Ricordel, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (10,73 euros de l'heure).

Autre convention signée avec :

- **Le 8 novembre 2024** : *L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (10,73 euros de l'heure).*

(Salles A et B)

- **8 novembre 2024** : Signature de deux conventions entre la Ville et l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), fixant les modalités d'utilisation des salles A et B du Complexe sportif Joseph Ricordel, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (10,73 euros de l'heure).

École Henri Matisse

(Gymnase)

- **5 octobre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association L'Avenir La Redonnaise Gymnastique, fixant les modalités d'utilisation du Gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer des activités sportives, le mercredi, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- **Le 1^{er} novembre 2024** : *Le Cercle Celtique de Redon, pour y pratiquer de la danse, le mardi, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (gratuit).*

(Salle partagée n° 9)

- **13 novembre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les Parents de Charlie, fixant les modalités d'occupation de la salle partagée n° 9 (au rez-de-chaussée du bâtiment élémentaire), pour des réunions de parents d'élèves, pour l'année scolaire 2024-2025 (gratuit).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **4 novembre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Patrice Ragneau, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser un repas, le 17 novembre 2024 (106 euros - salle + cuisine).

Autres conventions signées avec :

- **Le 7 novembre 2024** : *Monsieur Patrick Sébillet, pour y organiser un repas, les 9 et 10 novembre 2024 (212 euros - salle + cuisine).*
- **Le 7 novembre 2024** : *Le Groupement d'Employeurs spécialisé dans le sport et les loisirs (GESPR), pour y pratiquer des activités de sports et de loisirs, les lundis (sauf pendant les vacances scolaires) du 9 septembre 2024 au 7 juillet 2025 (gratuit).*
- **Le 21 novembre 2024** : *L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Redon, pour y organiser un repas, les 29 et 30 novembre 2024 (58 € pour la cuisine).*
- **Le 21 novembre 2024** : *Monsieur Alain Billon, pour y organiser un repas, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 (106 € - salle + cuisine).*

- Le 22 novembre 2024 : L'association Div Yezh Redon, pour y organiser un repas partagé, le 1^{er} décembre 2024 (gratuit).
- Le 24 novembre 2024 : Madame Aurélia Rubaud, pour y organiser un repas, les 7 et 8 décembre 2024 (212 € - salle + cuisine).
- Le 26 novembre 2024 : Madame Gisèle Robert, pour y organiser un repas, le 4 décembre 2024 (48 €).

Locaux situés 5 rue Jacques Prado

- **21 novembre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (La Fédé), fixant les modalités d'occupation d'une partie des locaux de l'ensemble immobilier situé 5 rue Jacques Prado, pour une surface totale de 793,15 m². Cette mise à disposition est accordée, à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an à compter du 22 septembre 2024, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 2 212,89 euros. Paiement des charges de fonctionnement par l'association.

Camping municipal de la Goule d'Eau

- **9 novembre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Aurélien Lagarrosse, fixant les modalités de mises à disposition d'emplacements au sein du camping municipal de la Goule d'Eau, dans le cadre de l'organisation d'un camp de pêche annuel, pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de la convention (6 euros par jour et par emplacement).

LOCAUX PRIVÉS

Salle de gym de Beaumont

- **5 octobre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Avenir La Redonnaise Gymnastique, fixant les modalités d'utilisation de la Salle de gym de Beaumont, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (gratuit).

Gymnase du Collège Le Cleu

- **5 octobre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Avenir La Redonnaise Gymnastique, fixant les modalités d'utilisation du Gymnase du Collège Le Cleu, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (gratuit).

EMPLACEMENT DE PARKING

Parking Rue des Douves

- **21 novembre 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur et Madame Kouaya, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement de stationnement numéro 3 du parking municipal, situé Rue des Douves. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2024 et renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans. La location donne lieu au versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés de travaux

Aménagement des espaces publics de la presqu'île du Port quai Jean Bart, secteur des Bateliers, quai Amiral de la Grandière - MP 2022-06

- **8 novembre 2024** : Signature d'un avenant n° 1 pour le lot n° 4 "Aménagements paysagers et mobiliers" avec la société IDVERDE relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 21 003,76 euros HT.

Marché de prestations intellectuelles

Réalisation de prestations de géomètre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Chatel-Haut Pâtis - MP2024-11

- **20 novembre 2024** : Signature d'un accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de prestations de géomètre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Chatel-Haut Pâtis, passé avec les attributaires suivants :

- lot n° 1 "prestations de géomètre-expert" avec la société BGM Géomètre Expert (35769 Saint-Grégoire Cedex) pour un montant maximum de commande de 30 000 euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre, conformément au bordereau des prix unitaires.
- lot n° 2 "prestations de géomètre-topographe" avec la société BGM Géomètre Expert (35769 Saint-Grégoire Cedex) pour un montant maximum de commande de 15 000 euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre, conformément au bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de douze mois, à compter du 20 novembre 2024 et reconductible de manière tacite trois fois, pour une période de douze mois à chaque fois, soit une durée totale de quarante-huit mois.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **28 octobre 2024** : Signature d'un contrat général de représentation entre la Ville et la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de la musique) pour la diffusion de musique de sonorisation à la salle Le Carré 9, pour une durée d'un an à partir du 1^{er} septembre 2024.
- **30 octobre 2024** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la Ville de Redon et la société A MON TOUR PROD relatif au spectacle "Viktor Vincent Fantastik" le 7 novembre 2024 pour un montant de 10 550 euros TTC.
- **18 novembre 2024** : Signature d'une convention de prestation de services entre la Ville, le Groupement d'Intérêt Public AGV 35 et Monsieur Mayer, représentant des gens du voyage, fixant les modalités de mise en place d'un service de collecte d'ordures ménagères et de fourniture d'eau potable et d'électricité sur le terrain municipal (domaine privé de la commune) situé Rue des Marais. Cette mise à disposition est accordée du 4 novembre 2024 jusqu'au 18 novembre 2024 (20 euros par semaine et par ménage).

- **26 novembre 2024** : Signature de trois contrats de prestations de service entre la Ville de Redon et Messieurs Yves Gallet, Georges Provost et Daniel Pichot fixant les modalités d'organisation du séminaire sur l'histoire et le patrimoine de l'ancienne abbaye Saint-Sauveur intitulé "Saint-Sauveur de Redon : une abbaye en Cœur de Ville" le 12 octobre 2024.

La Ville de Redon s'engage à prendre en charge la conférence donnée dans le cadre dudit séminaire à hauteur de 120 euros et les frais de transport.

- **26 novembre 2024** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Madame Claire Stindel, Psychologue, fixant les modalités d'accompagnement des salariés du chantier d'insertion " Les Jardins Saint-Conwoïon".

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 26 novembre 2024, moyennant un coût horaire de 55 euros TTC.

- **26 novembre 2024** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un véhicule réfrigéré de la Ville à l'IEM La Clarté pour effectuer le transport des denrées alimentaires à la salle du Carré 9 dans le cadre de la fête de fin d'année.

La présente convention est conclue du 10 au 11 décembre 2024, à titre gratuit.